

03/10

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 6 avril 2010

Étaient présents :

Louisa ACCIARI, Olivier ARON, Maté BAGOSSY, Pilar CALVO ALVAREZ, Hadrien CLOUET, Gaspard GANTZER, Charlotte JOUBERT, Charles-Henri LARREUR, Patrice LÉGER, Daniel MUGERIN, Raphaëlle RÉMY, Robert SKIPPON, Laurent SUSTER

Assistaient à la séance :

Hervé CRÈS	Directeur adjoint, direction des études et de la scolarité
Thomas BOULOGNE	Chargé de mission, chaire développement durable
Isabelle BOSSARD	Chargée de mission auprès du directeur des études et de la scolarité
Julien PALOMO	Chargé de mission, direction des études et de la scolarité

Ordre du jour

- | | |
|--|------|
| I. Présentation des programmes des groupes de travail CP/CD | p.2 |
| II. Point sur l'enseignement des langues | p.2 |
| III. Création d'un Master in "Development Practice" | p.16 |
| IV. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 8 mars 2010 | p.21 |
| V. Échange d'informations sur des questions diverses | p.22 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL de la séance du 6 avril 2010

Louisa Acciari ouvre la Commission paritaire à 18 h 05 avec le premier point de l'ordre du jour, la présentation des programmes des groupes de travail du Conseil de direction et de la Commission paritaire.

Hervé Crès rappelle que le Conseil de direction du 15 mars dernier a proposé de créer des groupes de travail avec les élus du Conseil de direction et de la Commission paritaire correspondant aux différentes grandes catégories d'actions de la scolarité, et en présente ensuite le programme de travail. L'occasion a déjà été donnée la semaine dernière de commencer à parler de l'insertion professionnelle à travers le prisme de l'orientation. Tout un pan de réflexions doit être mené sur la vie étudiante. Le service des ressources humaines invite prochainement les élus à discuter du système d'offre de vacations en ligne pour continuer à améliorer ce service aux étudiants. Comme cela avait été demandé par le Conseil de direction de janvier, le suivi du vote électronique reste toujours un sujet d'actualité après un accord de principe du Conseil de direction et de la Commission paritaire; il reste simplement à lever les doutes sur la sécurité de l'opération. Un point sur le règlement de la vie étudiante est prévu le lundi 13 septembre.

En ce qui concerne l'évolution des scolarités, il s'agit de mettre en œuvre la décision prise à la Commission paritaire délocalisée à Nancy en décembre 2008 d'attribuer des crédits associatifs. Le règlement de scolarité, probablement beaucoup trop verbeux et pas assez précis, est en train d'être revu ; des propositions d'amendement ont été faites, qui portent uniquement sur la forme ; elles seront discutées au cours d'une réunion le mardi 18 mai, et la question des inscriptions pédagogiques y sera réouverte à la demande de l'un des syndicats.

Pour les admissions et la diversité, groupe de travail permanent, la question des bourses Emile Boutmy avait été revue l'an dernier et la méthode d'attribution avait été légèrement amendée. Après un an d'expérimentation dans le recrutement, un point sera fait le 10 juin et le bilan de l'aide sociale pour 2009-10 sera largement discuté le 21 juin. À la demande des enseignants, une réunion est prévue le mardi 13 avril sur l'enseignement des langues et les modalités d'évaluation du nouveau dispositif d'enseignement de l'anglais. En septembre, il est proposé de parler de la méthode d'affectation des places en échange en 3^e année, qui doit faire l'objet de la plus grande transparence.

Tous les élus du Conseil de direction et de la Commission paritaire ont vocation à s'inscrire dans ces groupes de travail.

Le point sur l'enseignement des langues

Louisa Acciari fait deux remarques préliminaires. Avant d'être soumise à la Commission paritaire, la mise en place d'une commission des langues avait été évoquée plutôt qu'un point sur l'enseignement des langues. Elle propose de discuter d'abord de cette commission pour savoir quelles seraient ses prérogatives et comment elle pourrait être mise en place. Par ailleurs, le fait que la réunion du groupe de travail sur les langues ait lieu après la Commission paritaire est une difficulté pour la mise en place de cette commission.

Robert Skippon précise que le texte élaboré pour soutenir cette Commission n'a pas été remis à l'avance parce qu'il devait, avant d'être distribué, avoir l'aval soit du président enseignant, soit du président étudiant. Il lui semble aberrant qu'un membre élu de la Commission paritaire ne puisse pas demander que soit envoyé automatiquement un texte soutenant les propositions qu'il a faites. Il propose donc que, désormais, les membres de la Commission puissent donner directement soit à Julien Palomo, soit à Dolly Carène les textes qu'il souhaite voir distribuer. Il trouve regrettable que les membres de la Commission n'aient pas pu les recevoir avant par courrier, d'autant plus que les membres ont reçu un texte préparé par la Direction, « Point sur l'enseignement des langues et sur la réforme de l'enseignement de l'anglais », texte discutable.

L'argumentation de ce texte, déjà entendue, est difficile à résumer simplement. Robert Skippon estime pour sa part que cette réforme a été présentée sans véritable discussion et concertation avec les enseignants de langues ; les enseignants ont dû se battre en mai-juin dernier pour au moins donner des cours de 2 heures ; quasiment tous les cours de niveau 5 ont été supprimés ; l'inscription à l'enseignement d'anglais n'est plus obligatoire et ceci est discutable ; enfin le fait que seul l'anglais soit concerné dans un premier temps est discutable. Par ailleurs, certains professeurs ayant fait un sondage en décembre sur environ 200 étudiants qui indiquait très clairement que cette réforme était pour le moins moyennement bien reçue par les étudiants, proposaient de créer une commission avec trois missions : une évaluation de la réforme de l'anglais, des propositions de modifications partielles ou complète de cette réforme après un sondage scientifique effectué par des gens compétents et non quelques questions posées par la Direction – le sondage effectué au mois de décembre était un premier pas, mais peu professionnel – ainsi plus généralement qu'une étude approfondie d'une réforme de l'enseignement des langues étrangères à Sciences Po.

Louisa Acciari propose de discuter d'abord de la mise en place d'une telle commission, en dressant un état des lieux pour en clarifier les objectifs et bien définir ce qui doit y être discuté avant de revenir ensuite sur l'enseignement des langues proprement dit.

Pilar Calvo Alvarez demande également pourquoi, lors du groupe de travail du 13 avril, on ne pourrait pas inviter d'autres professeurs ou des personnalités extérieures. Pourquoi cette commission, qui ne comporte que deux professeurs de langue, serait-elle uniquement composée d'élus et non ouverte à d'autres professeurs ? Elle propose donc de l'ouvrir à des gens qui pourraient apporter leur savoir-faire. Par ailleurs, cette commission ne pourrait-elle pas, en plus d'étudier le document remis par la direction, faire des propositions et que ces propositions soient actées ? Et comment serait constituée cette commission ?

Raphaëlle Rémy pense, au nom de l'Unef, que cette commission est souhaitable et nécessaire. Cette réforme des langues n'a pas fini d'alimenter les débats, il faut prendre un certain recul et il est donc nécessaire que cette commission soit composée d'élus car les élus, et notamment ceux de la Commission paritaire, ont une légitimité sur ces questions. Elle ne doit néanmoins pas être limitée à un groupe de travail réuni le 13 avril mais être un organe permanent avec une structure adaptée permettant d'avoir des apports extérieurs. Elle propose que cette commission comprenne à la fois le Président enseignant et le Président étudiant de la Commission paritaire, trois professeurs de langues, trois élus étudiants délégués par les trois syndicats représentatifs et deux représentants de la Direction dont un du département des langues. Elle aurait comme prérogatives d'évaluer la réforme de l'anglais mais aussi l'enseignement des langues de manière plus générale, proposer des améliorations à ces enseignements sans oublier bien sûr l'articulation avec les campus délocalisés qui subissent d'une certaine manière aussi cette réforme.

Pour que cette commission puisse très vite avoir des impacts, l'Unef propose de remplacer le groupe de travail du 13 avril par sa mise en place directe et que sa première mission soit de mettre au point un sondage pour obtenir l'avis des étudiants de façon représentative et sérieuse, ce qui permettrait de partir sur des bases saines pour construire une nouvelle réflexion sur l'enseignement des langues à Sciences Po.

Charlotte Joubert (pour le Mét), si elle est d'accord pour créer une commission, ne pense pas qu'elle ait vocation à être permanente mais, au contraire, qu'elle ne devrait être créée que pour répondre au malaise suscité par la réforme des langues et pour avancer des propositions. La composition proposée par l'Unef est plutôt judicieuse avec des représentants des étudiants, des enseignants et de la Direction, la proposition de remplacer le groupe de travail par une première séance de cette commission le 13 avril l'est également ; cela permettrait d'imaginer les premiers travaux de cette commission après les résultats du sondage pour vraiment travailler et proposer des réformes sur une base précise fondée sur les véritables opinions des étudiants.

Patrice Léger (pour InterZaide-Fac Verte) intervient également en faveur de la création de cette commission car il pense qu'un groupe de travail n'est pas suffisant étant donné la complexité de la réforme de l'enseignement des langues. Il trouve aussi la proposition de composition assez judicieuse et suggère d'y ajouter un représentant des campus délocalisés – un responsable des langues dans les campus par exemple – qui puisse apporter sa contribution et expliquer la spécificité des campus délocalisés. Il est donc d'accord pour que le 13 avril devienne la première séance de cette commission pour élaborer le sondage et, dans un deuxième temps, réfléchir à la réforme des langues en général, et non seulement à celle de l'anglais.

Gaspard Gantzer trouve cette idée de créer une commission très bonne. Il émet cependant des réserves sur le fait qu'il n'y ait que des enseignants de langue car il craint que cela n'apparaisse comme une défense corporatiste des enseignants de langue. Il souhaiterait donc que d'autres enseignants fassent partie de cette commission.

Louisa Acciari rappelle que la proposition était de trois élus enseignants de la Commission paritaire et non trois élus enseignants de langue.

À la demande de Robert Skippon, Raphaëlle Rémy rappelle la proposition de l'Unef : le président enseignant de la Commission paritaire, la présidente étudiante, trois enseignants élus, trois représentants des syndicats étudiants et deux représentants de la Direction, dont un du département des langues.

Pilar Calvo Alvarez voudrait qu'aux trois enseignants élus on ajoute des professeurs de langues pour discuter de points précis : chaque langue doit être représentée car l'enseignement de chaque langue a ses spécificités. L'anglais est aujourd'hui un problème, mais l'espagnol le sera dans peu de temps, l'allemand l'est aujourd'hui.

Daniel Mugerin demande que soit précisé le postulat qui fonderait la démarche de la création d'une commission *ad hoc*, sur les langues, et souhaite que le débat soit plus objectif et plus scientifique car s'il faut parler d'un bon nombre d'étudiants en anglais qui seraient mécontents de la réforme, il a aussi entendu parler de certains étudiants qui se disent satisfaits de ces évolutions. Par ailleurs, n'est-il pas un peu prématuré de rejeter une réforme qui vient à peine d'être mise en œuvre ? Concernant la composition de la commission *ad hoc* qui est

proposée par Robert Skippon et Pilar Calvo Alvarez, soit on supprime la Commission paritaire et on crée un nouveau parlement à SciencesPo. essentiellement dévolu à la question des langues, soit la Commission paritaire est représentative des enseignants en l'état. Or il y a nécessairement et statutairement des élus enseignants qui appartiennent au collège des professeurs de langues à SciencesPo. qui peuvent donc très bien être les porte-paroles de leurs collègues, et être efficaces, de sorte que l'on ne multiplie pas les réunions. Lui-même s'efforce d'être à tous les groupes de travail et à toutes les réunions de la Commission paritaire. Il conçoit sa mission comme étant celle d'un relais de ses électeurs et cela peut être transposable.

Louisa Acciari estime également que les élus de langues de la Commission paritaire sont représentatifs.

Pilar Calvo Alvarez ne veut pas parler au nom des professeurs d'allemand car elle connaît la problématique de l'espagnol et un peu celle de l'anglais mais moins celle des autres langues qui, toutes, ont leur spécificité. Ce n'est pas en omettant d'inviter un professeur d'allemand ou de français que l'on va élargir le débat.

Pour répondre à Daniel Mugerin concernant la satisfaction de certains étudiants, Patrice Léger fait remarquer que chacun ici étant censé représenter les étudiants, il y a l'unanimité en faveur de la création d'une commission, ce qui est donc censé refléter la volonté des étudiants. Cette commission est aussi légitime au niveau du fonctionnement, parce qu'on ne peut pas parler de la réforme des langues rapidement et de manière bâclée à toutes les séances de la Commission paritaire. S'il pense nécessaire de créer une commission spécialisée, ce n'est pas forcément avec un représentant de toutes les langues car il risque alors d'y avoir une discrimination entre les langues minoritaires et les langues majoritaires. Le travail d'un représentant enseignant est aussi de représenter tous ses électeurs et donc les professeurs des différentes langues.

En tant que professeur d'anglais, Robert Skippon a entendu beaucoup d'échos défavorables de la réforme, notamment de la part d'un bon nombre de professeurs, qu'il évalue à environ quarante. Il y avait au moins un consensus de la part de tous pour tenter la réforme et voir si elle marche. Aujourd'hui, après un semestre et demi, les indicateurs montrent qu'il y a des problèmes. C'est pourquoi la création d'une commission a été proposée et il juge nécessaire un sondage scientifique et aussi large que possible pour avoir un vrai retour des enseignants et des étudiants, et voir comment on pourrait éventuellement élargir la discussion à l'enseignement des langues d'une façon générale. Il remarque qu'il y a consensus sur la création d'une commission et qu'il convient ensuite de discuter plus en détail. Il propose notamment la composition suivante : cinq enseignants de langues, deux d'anglais et un d'espagnol, un d'allemand et un d'arabe. Cinq enseignants suffisent largement, plus deux ou trois membres du corps enseignant d'autres corps de Sciences Po, par exemple un membre du Collège universitaire, un membre de l'école de Communication et du master Affaires internationales, une personne de 3^e cycle, une personne d'un campus en région, et des étudiants représentatifs des syndicats étudiants. Cette commission devrait intégrer également des étudiants – ce sont les premiers concernés – et des enseignants de langue pour qu'il y ait des experts en la matière.

Louisa Acciari constate qu'il y a visiblement accord sur la mise en place d'une commission et sur certaines positions. Elle propose de voter pour la mise en place ou non de cette commission.

Hervé Crès ne peut que s'inquiéter de ce qu'il croit être une velléité de modifier la lettre comme l'esprit du décret de 1985 régissant l'I.E.P. au travers de la mise en place d'une Commission paritaire alternative.

Charles-Henri Larreur intervient pour préciser que c'est ainsi qu'il comprend cette proposition. Qu'importe d'ailleurs le nom, groupe de travail ou commission ? Quelle serait alors la deuxième étape de ce groupe de travail ou commission qui, apparemment, va étudier ce qui se fait au niveau de l'enseignement des langues, dresser le constat fait par les étudiants qu'il y a aujourd'hui des choses à améliorer et faire éventuellement un certain nombre de propositions. Le but de ce groupe sera-t-il ensuite de revenir devant la Commission paritaire, ce qui semblerait logique ?

Pour Louisa Acciari, le but de ce groupe de travail ou commission est dicté par la volonté de disposer d'une structure plus permanente qu'un simple groupe de travail, qui permette de réfléchir à l'enseignement des langues sur le long terme avec le but ultime, bien sûr, de présenter des propositions à la Commission paritaire.

Hervé Crès précise que rien n'empêche un groupe de travail de se réunir chaque semaine. Des organes prévus par les textes permettent, sans tout ce tapage, de faire ce travail extrêmement utile pour l'institution. Il rappelle que Sciences Po est gouverné par des Conseils bien définis, c'est-à-dire par les personnes ici rassemblées. Il y a eu des élections, les enseignants en désaccord avec la Direction ont pu élire des représentants à la Commission paritaire. Celle-ci est l'instance idoine pour s'emparer de cette question et elle n'a pas à s'en dessaisir pour une autre instance. Hervé Crès insiste à nouveau pour dire que si la Commission paritaire souhaite travailler toutes les semaines, elle peut le faire dans le cadre d'un groupe de travail classique prévu par les textes, qui a donné toute satisfaction jusqu'à présent.

Gaspard Gantzer, tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit, pense qu'une « commission » était évoquée au sens symbolique et non au sens juridique du terme. Il dit très clairement qu'à aucun moment, en tant qu' élu à la Commission paritaire, il ne se dessaisira d'un quelconque pouvoir au profit de qui que ce soit. De la même façon, en terme de représentativité – c'est un cas d'école – il a un mandat représentatif et ne représente donc pas des intérêts catégoriels. En tant que professeur de droit public, il n'a évidemment pas vocation à parler pour les seuls professeurs de droit public. Un élu est compétent pour parler et juger de tout, et il entend bien le faire.

Hervé Crès précise ensuite qu'un groupe de travail peut toujours, sur une question précise, réunir des personnalités qui ont des compétences techniques précises pour aider les élus à prendre la décision la plus éclairée. Cela a été fait à de multiples reprises l'an dernier, par exemple pour la question du vote électronique. Sachant qu'il y a une vingtaine de langues enseignées à Sciences Po, il est un peu plus réservé sur l'idée d'avoir un représentant par langue. Imaginer la mise en place d'un curseur entre langues dominantes et langues minoritaires risque d'entraîner le débat vers un marécage. Mais il n'y a aucun problème pour que, sur des questions précises, des personnalités extérieures compétentes soient invitées.

Pour Pilar Calvo Alvarez, on parle de créer une commission ou un groupe de travail pour faire un constat et étudier les chiffres qui viennent d'être donnés. Elle propose de décortiquer au préalable ce document et d'en parler après, d'abord étudier le temps donné aux langues, le pourquoi de l'insatisfaction. Est-ce que l'on continue sur la lancée et on laisse la réforme de l'anglais et des langues en l'état, ou est-ce que, avant octobre prochain, on travaille et on fait

quelques constats. Il ne s'agit pas de faire un travail en tournant le dos à la Commission paritaire, il faut travailler ensemble et venir ensuite à la Commission paritaire constater tous ensemble ce qui aura été fait et ce que l'on peut améliorer. Il n'est pas souhaitable que ce groupe de travail remplace la Commission paritaire.

Louisa Acciari demande si tout le monde s'accorde sur un groupe de travail sur les langues qui se réunirait à une fréquence plus élevée qu'une fois par semestre.

Charles-Henri Larreur se range à la suggestion Hervé Crès. Au bout de trois mois, ce groupe de travail présenterait de façon plus formelle à la Commission paritaire l'état des lieux dressé et les propositions éventuelles qui auraient été faites.

Pour Robert Skippon, l'idée est d'étudier en premier lieu la réforme de l'anglais et ensuite de faire l'étude approfondie de l'enseignement des langues en général, peu importe si cela s'appelle groupe de travail ou commission. Il n'est pas question de toute façon que ce groupe de travail remplace la Commission paritaire ; bien au contraire, ce doit être un sous-groupe qui présenterait un rapport à la Commission.

Louisa Acciari demande ensuite aux étudiants présents s'ils désirent toujours opter pour une commission.

Charlotte Joubert penche plutôt pour un groupe de travail qui se réunirait à une plus grande fréquence et qui n'aurait pas de pouvoir exécutif comme peut l'avoir la Commission paritaire. Ce groupe aurait pour objectif, dans un premier temps, de mettre en œuvre le sondage, ensuite d'étudier les résultats de ce sondage et, sur la base de ses résultats, d'émettre des propositions qui pourraient être présentées et votées à la Commission paritaire, par exemple avant les vacances. Il pourrait inviter par exemple un étudiant de campus délocalisé ou d'autres enseignants de langue et il n'a pas besoin de s'appeler « commission ».

Pour Raphaëlle Rémy, la dénomination d'un groupe de travail ne dessaisirait en rien la Commission paritaire de ses prérogatives ni les élus de leur pouvoir ; ce qui a été proposé à la base sous le terme de « commission » était une structure spécifique qui aurait permis d'évaluer l'importance accordée aujourd'hui à la question des langues à Sciences Po. La légitimité de cette structure venait de la présence en son sein d'élus de la Commission paritaire mais elle doit aussi être une structure permettant le dialogue par l'invitation de personnalités extérieures, d'experts, d'autres professeurs de langue et d'étudiants en campus délocalisé. Un groupe de travail qui se réunirait de manière formelle et correctement encadré peut parfaitement subvenir à ces besoins, ressentis aujourd'hui prioritairement comme un sondage permettant de partir d'une base scientifique sérieuse pour faire l'état des lieux.

De l'avis de Daniel Mugerin, il faudrait, pour amender cette proposition, convoquer les experts mentionnés devant la Commission paritaire. Il ne faut pas oublier que les groupes de travail travaillent sur une base vraiment facultative et que cela ne donne pas lieu à l'établissement d'un procès-verbal des débats. Pour pouvoir bien travailler sur la base de ce que les experts auront évalué, il faudra s'assurer que tous les membres de la Commission paritaire, qui ont vocation à assister à toutes les séances de la Commission paritaire, peuvent se référer aux procès-verbaux.

Olivier Aron demande qui conduirait l'étude ou le questionnaire.

Louisa Acciari pense que ce pourrait être la Direction. Hervé Crès intervient aussitôt pour préciser qu'il faut que cela soit une instance indépendante, qui ne soit pas à la fois juge et partie ; cela ne peut pas non plus être un membre élu car, pour faire ce genre d'étude, il faut une impartialité totale et une indépendance totale de l'institut qui l'a conduite.

Louisa Acciari demande si la solution d'un groupe de travail qui se réunirait régulièrement convient à tout le monde.

Patrice Léger fait remarquer que c'est le même problème pour les procès-verbaux parce que l'idée est de faire aussi un débat plus ouvert que la manière dont a été proposée la réforme de l'anglais. Il faut pouvoir se référer à des textes et ce qui est débattu doit pouvoir être exploité à l'extérieur pour qu'il y ait un vrai débat.

Louisa Acciari lui demande alors s'il voudrait que les débats avec les experts soient enregistrés.

Daniel Mugerin pense que l'idéal serait effectivement qu'ils soient enregistrés mais, pour des raisons pratiques et logistiques, cette décision appartient à la Direction.

Louisa Acciari propose que ce groupe de travail se réunisse un certain nombre de fois et que, à partir du moment où il aura une proposition concrète, il la présente à la Commission paritaire qui en délibérera.

Olivier Aron, nouveau à la Commission paritaire et venant du monde de l'entreprise, intervient pour faire remarquer que, pour travailler, soit on est représentatif, soit on ne l'est pas. Le débat sur cette réforme est très important, stratégique. Il faut donc décider au sein de la Commission paritaire. Des experts peuvent venir de l'extérieur sans pour autant qu'une sous-commission ou une « co-commission » fasse le travail en amont, à condition d'avoir des éléments de jugement très concrets, peut-être avec une étude réalisée par un cabinet extérieur ou des experts qui connaissent bien le territoire et peuvent faire la différence entre ce qu'il y avait avant et ce qu'il y a après, ce qui serait passionnant.

Louisa Acciari demande aux participants ce qu'ils souhaitent faire : réunir un groupe de travail la semaine prochaine ? Mettre sur pied autre chose ?

Daniel Mugerin est d'avis que la Direction réalise par voie électronique un sondage ; les termes et questions pourraient être étudiés par la Commission paritaire, au mois de mai par exemple. Le retour des étudiants serait déjà une base scientifique.

Olivier Aron fait remarquer que la voie électronique provoque une anti-sélection importante. En clair, quand on auto-administre un questionnaire par internet, il y a tous les mécontents – les deux parties de la courbe de Gauss extrêmes – et donc pas le barème.

Pour Robert Skippon, il est important de prouver que ce sondage est impartial, c'est-à-dire qu'il n'est pas juge et partie ; il est donc contre le fait que ce soit la Direction qui réalise le sondage. Son idée est qu'un groupe de travail se réunisse et se mette d'accord pour les gros barèmes de ce sondage – en demandant éventuellement à deux anciens de Sciences Po ayant fait récemment un sondage bien élaboré – afin que ses périmètres fassent consensus entre la Direction et les membres élus de la Commission paritaire, c'est-à-dire les professeurs et les étudiants.

Charles-Henri Larreur précise que, même s'il n'a qu'une vision parcellaire de ses étudiants, quand il compare avec ceux qui viennent de l'université ou d'écoles aussi prestigieuses que Sciences Po, l'enseignement en langues de Sciences Po est loin d'être mauvais. Le problème en anglais, qui semble ressortir de ce que disent ses collègues, n'est peut-être pas aussi profond qu'on voudrait bien le croire. Il aimerait connaître l'avis d'Hervé Crès avant d'en discuter.

Louisa Acciari propose, avant de faire ce bilan de l'enseignement des langues, de décider en priorité de ce que l'on veut faire lors de la discussion qui aura lieu la semaine prochaine. Elle demande donc si la solution d'un groupe de travail qui se réunit régulièrement, même s'il n'y a pas de procès-verbaux ni d'enregistrements, ouvert à tous ceux qui souhaitent y participer, membre de la Commission ou non, convient à tous ou non ? Après vote, la proposition de créer le groupe de travail selon ces termes est adoptée.

Point sur l'enseignement des langues

Avant de dresser ce bilan, Hervé Crès tient à préciser qu'il est preneur de ce débat et apprécie à sa juste mesure toute l'énergie qu'enseignants et étudiants mettent pour améliorer ce service essentiel et stratégique apporté aux étudiants en matière d'enseignement des langues.

Pour partir de faits durs et objectifs, il propose de regarder avec lui les chiffres extraits de Banner, le logiciel de gestion des enseignements à Sciences Po. On constate que dans les campus en région – il y en a cinq, bientôt six – une heure d'enseignement sur deux est une heure de langue. On enseigne au total près de vingt langues à Sciences Po. Dans les masters, une heure d'enseignement sur quatre est une heure de langue. Au total, à Sciences Po, tous programmes confondus, une heure d'enseignement sur trois est une heure de langue. Le sujet de l'enseignement des langues est effectivement considéré comme primordial par les étudiants. Il est aussi visiblement primordial depuis longtemps pour la direction puisqu'elle investit massivement dans ce poste. Les données présentées sont celles du premier semestre 2009, elles sont donc postérieures à la modification de la pratique de l'enseignement de l'anglais à Sciences Po. Rien d'irréparable n'a donc été commis, en tout cas pour ce qui concerne les ressources énormes qui sont allouées, et il sera important d'avoir l'avis de ce groupe de travail permanent sur un emploi encore plus optimal de ces ressources.

La réforme des langues, réforme de l'anglais, a déjà été présentée lors de la Commission paritaire de février, et un certain nombre d'entre vous ont demandé que ce point soit remis à la discussion. Hervé Crès a donc demandé à ses services de leur réadresser la note préparée à l'époque associée à ces quelques éléments quantitatifs.

La réforme de l'enseignement de l'anglais repose grosso modo sur quatre piliers. Le premier est la certification externe. La décision a été prise, en juin dernier, de rendre l'attribution du diplôme de Sciences Po contingente à l'acquisition d'un certain niveau de maîtrise des langues, niveau basé sur un test externe, qui soit reconnu partout dans le monde. Il en existe trois essentiellement : l'IELTS, le TOEIC et le TOEFL. La mobilité des étudiants, en cours de scolarité, en particulier avec une 3^e année à l'étranger obligatoire pour tous, ou postérieure à la scolarité dans le cadre d'une insertion professionnelle, est justement précédée de stages en cours de scolarité. Cette mobilité internationale, dans l'entreprise et chez nos partenaires, est importante à Sciences Po ; elle exige que les étudiants puissent faire preuve de leurs compétences linguistiques sur la base d'un document qui fasse foi.

Deuxième pilier de la réforme de l'anglais, pour arriver à cette maîtrise, et comme dans toutes les autres disciplines à Sciences Po, il a fallu faire varier les supports pédagogiques. Les supports numériques n'ont pas été introduits uniquement pour l'anglais. À la direction de la scolarité, le service des supports pédagogiques numériques emploie une quinzaine de personnes ; beaucoup de cours sont captés, enrichis, rendus disponibles sous format numérique, ce qui permet aux étudiants d'avoir accès à des méthodes pédagogiques d'une grande diversité. Cette diversification des outils pédagogiques est donc valable en anglais comme en sciences politiques, en sociologie ou en économie, et permet aux étudiants d'avoir accès, depuis leur domicile par exemple, à des outils de formation. À côté des enseignements en présentiel, qui sont bien entendu maintenus et dont les volumes sont très importants, ces outils numériques ont donc été développés ainsi que des outils de tutorat individualisé. C'est une réalité : 200 étudiants ont demandé à y avoir accès. L'évolution de ces supports pédagogiques a été indispensable pour que les étudiants puissent accéder au niveau requis. Hervé Crès insiste beaucoup sur le fait que ce mouvement n'est pas propre aux seuls enseignements d'anglais et de langues, et que la réforme a été votée par les conseils de Sciences Po à l'unanimité au premier vote.

Troisième pilier de la réforme, un retour aux « basiques » de toute pratique pédagogique qui consiste en un respect des chartes pédagogiques. Celles-ci n'ont pas changé depuis très longtemps et spécifient que les enseignements de langue visent la maîtrise des quatre compétences linguistiques : compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite, expression orale. Ces chartes pédagogiques n'ont pas été modifiées depuis le vote de la réforme. On avait seulement constaté que beaucoup de professeurs s'en écartaient très largement au point que certains cours n'étaient plus fondamentalement des cours de langue, mais plutôt des cours thématiques ; l'étudiant était alors noté majoritairement sur sa maîtrise du thème du cours plutôt que sur les quatre compétences figurant dans les chartes pédagogiques. Les conférences dites à thème ont donc été invitées à se redéployer dans le cadre qui était le leur, à savoir les enseignements d'ouverture aux sciences sociales, et ce pour l'ensemble des programmes. Un certain nombre d'entre elles ont bien été redéployées. Bien entendu, pour enseigner des sciences sociales, il faut montrer des références exigées de tous les enseignants de sciences sociales et des lettres de créance ont été demandées à nos enseignants. Il y a donc eu un retour vers le respect des chartes pédagogiques.

Le quatrième pilier de la réforme a été de faire l'expérience, très osée en France, de dire aux étudiants qui arrivent à Sciences Po à 18 ans : « vous êtes des adultes ». Il est vrai que Sciences Po a plutôt tendance à surveiller la présence en classe ; cette pratique n'est pas remise en cause. Étant donné que l'objectif est clair, mesurable, identifiable, qu'il donne accès à un certain niveau certifié par une autorité externe, on met à la disposition de ces étudiants tout un ensemble de produits et outils pédagogiques en leur laissant toute liberté pour les utiliser. C'est le seul domaine d'enseignement pour lequel cette expérience est faite : laisser les étudiants maîtres de savoir s'ils s'inscrivent ou non dans les enseignements en présentiel en anglais. Maîtres de le faire ou non, ils l'ont tous fait puisque le nombre d'inscrits dans les conférences de méthode en anglais a augmenté de 10 % entre le premier semestre 2008 et le premier semestre 2009. Pour un service par ailleurs enrichi puisque l'encadrement pédagogique a été amélioré et le nombre d'inscrits dans ces conférences est passé de 18 à 15, ce qui est un progrès. Le fait que les étudiants puissent avoir accès à des outils numériques en lieu et place de ce que l'on avait appelé les bi-classes a permis de libérer des créneaux hebdomadaires pour les autres cours. L'étau qui bloquait les étudiants sur l'apprentissage de l'anglais a pu être ainsi desserré, ce qui a permis d'ouvrir des conférences de méthode dans d'autres langues que l'anglais ; si l'on considère la seule langue espagnole, il y en a eu 40 de plus en 2009 qu'en 2008. Hervé Crès espère que les questions du sondage permettront aux étudiants de s'exprimer sur ce point, pour savoir si c'est en effet une bonne chose de desserrer

l'accès aux secondes langues car ce volume d'enseignement, une heure sur trois pour les langues, est un peu un plafond et il est difficile d'imaginer d'aller au-delà. Si Sciences Po devait revenir à la pratique des bi-classes, cela se ferait dans le cadre de cette volonté qui était de limiter l'accès à la LV2.

La clé de voûte de ce dispositif est la certification externe. La Commission paritaire a décidé, après en avoir discuté en son sein, de l'offrir à tous les étudiants qui préparent leur master pour le diplôme 2010. Nous avons eu des sessions régulières qui ont été menées le 9 janvier, le 20 février et le 6 mars 2010. À ce stade, 276 étudiants susceptibles d'être diplômés en 2010 ont passé l'IELTS. Nous avons choisi l'IELTS plutôt que le TOEIC et le TOEFL parce que c'était le meilleur en qualité, en particulier le plus académique avec un véritable oral en face à face avec un examinateur. Seuls 28 de ces 276 étudiants n'ont pas atteint le niveau C1, ce qui est remarquable pour une réforme qui a été annoncée en juin 2009 ; six mois après, les étudiants ont mis les bouchées doubles et ont pu, pour 90 % d'entre eux, accéder à ce niveau C1, qui est le niveau de maîtrise avancé des compétences linguistiques sur lesquelles nous nous concentrons : compréhension orale, compréhension écrite, expression orale et expression écrite.

Louisa Acciari remercie Hervé Crès et demande s'il y a des remarques et questions concernant ce bilan puisque les propositions pour réformer les langues feront l'objet du futur groupe de travail.

Pour Robert Skippon, le temps de la confrontation est terminé, celui de la concertation est arrivé. Il espère donc que ce groupe de travail abordera et débattrà en profondeur des façons de mesurer ce qui est fait en anglais pour voir ce qui pourrait être amélioré et modifié. Par exemple, si beaucoup de professionnels considèrent que le test IELTS est très bien pour déterminer le niveau d'entrée dans une fac américaine ou peut-être un niveau de sortie après deux ans de Sciences Po, beaucoup contestent sa validité pour évaluer un étudiant qui arrive en fin de master.

Comme représentant élu par une grande partie des professeurs de langue, Robert Skippon revient sur les chartes pédagogiques à respecter. Il est professeur d'anglais, il connaît beaucoup de collègues, il a enseigné dans les niveaux 4 et 5, si son *day job* était d'être politologue, son *night job* depuis des années est d'être professeur d'anglais de deuxième langue. Estimant donc avoir certaines compétences en la matière, il considère que la majorité de ses collègues ont respecté les chartes. Mais le fait que beaucoup de cours de langue seraient devenus des cours à thème est sujet à débat. Car si le but de Sciences Po est de former les étudiants à argumenter, réfléchir, discuter dans une langue étrangère, à savoir l'anglais, ces cours à thème sont essentiels ; c'est une grande « tragédie » qu'ils soient supprimés du programme, y compris pour les 5^e année. Parler des cours à thème comme l'a fait l'ancien Directeur de la scolarité en disant que l'on donne aux étudiants 2 heures de cinéma par semaine était une réflexion non seulement insultante mais aussi complètement ignorante. Ces cours à thème étaient très appréciés d'un grand nombre d'étudiants. Les gens qui donnent les cours *en* anglais, qu'ils soient économistes, juristes ou autres, ne sont pas là pour enseigner l'anglais mais pour dispenser un sujet. Cela ne remplace ni un cours de langue, ni un cours à thème. Ces cours à thème, sur des sujets en dehors de l'enseignement de l'anglais proprement dit, sont aussi aptes à aider les étudiants à apprendre à s'exprimer, à réfléchir, à présenter des exposés etc. en anglais que de transmettre un approfondissement sur le sujet du cours à thème. Et donc il n'est pas vrai de dire que beaucoup de professeurs des cours à thème s'écartaient des chartes pédagogiques qui encadrent l'enseignement de l'anglais en tant que langue.

Robert Skippon, qui précise qu'il parle aussi en tant qu'ancien étudiant, fait remarquer par ailleurs que les étudiants de Sciences Po sont déjà responsabilisés ; ils ont pris la

responsabilité de faire des études très dures et très longues. Parler de les responsabiliser, c'est franchement « se ficher du monde », non seulement des étudiants mais aussi des professeurs. Dans un cadre où la plupart des travaux sont sanctionnés par des notes et où les cours sont sanctionnés par des crédits, dire tout d'un coup aux étudiants que certains cours sont facultatifs et qu'on veut les responsabiliser... Il pense que toutes ces choses devraient être discutées dans un groupe de travail et que le document présenté est discutable.

Si 200 étudiants sont parvenus au tutorat, c'est très bien mais il a personnellement entendu dire qu'ils avaient difficilement accès au tutorat parce qu'il fallait passer par la direction du département de langues ; certains n'ont donc pas pu le faire. Alors 200 c'est très bien mais qu'est-ce que cela aurait été si l'accès avait été un peu plus facile ? En ce qui concerne le nombre de personnes présentes dans une conférence de langue et le fait qu'il y a beaucoup plus de conférences de langue créées en anglais, il vaut mieux en effet avoir des conférences avec 14 personnes plutôt qu'avec 25. Par ailleurs, s'ils s'inscrivaient en septembre à un cours d'anglais, c'était pour l'année. Beaucoup d'étudiants se sont inscrits en septembre et, en décembre, le département langue a changé les règles du jeu et l'inscription en anglais n'était plus obligatoire au printemps. Nombreuses sont les conférences qui ont été supprimées et on ne voit pas le chiffre dans ce document. Les étudiants ont appris que les conférences n'étaient plus obligatoires au printemps, moment des examens, où on travaille vraiment d'arrache-pied. Robert Skippon insiste encore pour que toutes ces choses soient discutées et souligne à nouveau les inexactitudes qui figurent dans le document présenté.

Gaspard Gantzer fait part, en tant que néophyte sur le sujet car il n'est pas enseignant de langue, du ressenti de nombreux étudiants avec qui il a pu en discuter. Cette réforme suscite beaucoup d'émoi et, même si une partie des étudiants a des habitudes revendicatives, ce n'est pas le cas de tous et la réforme a entraîné des discussions au cours de cette année, notamment sur les modalités de sa mise en place. Tout processus de transition, et on peut bien le comprendre, est difficile et il y a eu une phase d'ajustement avec les inscriptions à l'IELTS pour savoir qui passait, quand, etc. Personnellement, il trouve l'idée de la certification externe intéressante ; dans une perspective internationale, l'innovation pédagogique et la responsabilisation sont intéressantes. S'il avait l'autorisation de la direction, il ne ferait plus circuler de feuille de présence au sein du groupe, car il trouve que c'est effectivement infantilisant.

Gaspard Gantzer s'interroge sur les possibles effets de stratégie chez les étudiants que provoquerait cette réforme, notamment chez les étudiants du Collège universitaire au moment de formuler leur choix de troisième année à l'étranger. Est-ce que cela ne conduit pas des élèves à aller vers des pays anglo-saxons au détriment des autres pays et des autres zones géographiques. Il faut remarquer que, personnellement, s'il était étudiant, il irait dans un pays anglophone au lieu d'aller dans un autre pays, la réforme le conduisant à intégrer dans son choix l'idée qu'il va devoir passer l'IELTS de toutes façons en vue d'obtenir son diplôme. Ce biais existe-t-il et a-t-il été mesuré ?

Parmi les élèves qui entrent directement en master, certains sont très forts en anglais, ceux qui ont pu faire des séjours à l'étranger auparavant, des écoles de commerce par exemple ; par contre, un certain nombre d'élèves des facultés, notamment de droit, sont très mauvais en anglais parce qu'ils n'ont pas de cours spécifiques. Ne se retrouvent-ils pas du coup dans une situation défavorable, même si des systèmes individuels se sont mis en place ? De plus, en France, il y a un rapport parfois culpabilisant à une langue étrangère et, du coup, l'élève n'ose pas faire la démarche d'aller vers le tutorat. Même si être dans la direction de la scolarité de Sciences Po n'est pas être psychanalyste, il y a néanmoins des situations individuelles qui font que, parfois, le travail en groupe et la pédagogie de l'enseignant sont utiles pour mettre en

confiance l'étudiant. Sur le fond, les principes de cette réforme lui plaisent même s'il y a par ailleurs des petites choses à revoir.

Gaspard Gantzer prie les membres de la Commission de bien vouloir excuser son départ anticipé mais il doit assurer un cours.

Raphaëlle Rémy s'avoue ravie d'entendre Hervé Crès parler de l'autonomie des étudiants, même ceux de 18 ans. L'Unef est particulièrement au point sur l'autonomie des étudiants, qu'elle considère comme particulièrement importante. Pour répondre à Robert Skippon, elle précise qu'en France notamment, si les étudiants se responsabilisent c'est parce qu'ils ont la perspective de passer l'IELTS. Par ailleurs, s'ils réclament toujours plus de conférences en anglais, c'est parce qu'ils ont conscience de l'importance des langues et qu'ils y portent un grand intérêt. Leur présence en conférence de langue et l'intérêt qu'ils leur portent vont créer de bonnes conditions d'études en langues. Il est donc particulièrement important de revenir sur ce sujet. Si les effectifs des conférences en langue sont passés de 18 à 15 étudiants, c'est bien mais cela reste insuffisant. L'accès à la langue vivante 2 (LV2) a été facilité mais l'intérêt des étudiants se voit à travers de nombreuses demandes de LV2, voire de LV3. Il fait ce choix parce qu'il est responsable, qu'il considère qu'il peut le faire et qu'il a envie d'aller au bout de sa démarche. Alors, pourquoi la LV2 ne serait-elle pas accessible à tous ?

Les ressources mises en œuvre ont été par ailleurs importantes et on voit que 78 % des étudiants ont utilisé *Road to IELTS*. En ce qui concerne l'autre logiciel mis à leur disposition, le *Cambridge Reflex Business New English*, les échos sont beaucoup moins favorables. Or, on sait que justement ce type de logiciel coûte cher. Ne serait-il pas judicieux de réallouer les ressources vers un outil plus facilement accessible à tous, compréhensible et de fait plus utilisé ? *Road to IELTS* a été fortement utilisé parce que les étudiants ont parfaitement conscience de l'importance de la certification et, concernant ce que disait monsieur Gantzer, cela s'est vu lors de l'attribution des séjours de 3^e année puisque, dans la commission d'attribution, on s'est rendu compte que des étudiants demandaient de plus en plus des destinations anglophones, notamment des étudiants des campus délocalisés : au lieu de choisir un campus se référant à leur aire géographique, ils choisissaient un campus anglophone considérant qu'ils auraient à passer un IELTS pour obtenir leur diplôme. L'IELTS est offert cette année mais il coûte cher. Qu'en sera-t-il les autres années ? Il est tout à fait normal qu'il soit gratuit cette année dès lors que les étudiants ne s'étaient pas engagés à le passer pour obtenir leur diplôme. De même qu'advient-il des 10 % qui n'obtiennent pas la certification ? Il n'est pas normal que cette certification conditionne l'accès au diplôme parce que ce n'est pas ce à quoi les étudiants se sont engagés.

Charlotte Joubert fait remarquer que l'on part du principe que les étudiants sont responsables. Cela dit, quand on n'a plus de note pour atteindre le niveau supérieur et pas l'obligation d'aller en cours, il n'y a effectivement pas autant de motivation. Si les étudiants peuvent choisir eux-mêmes leur niveau, il faudrait savoir sur quels critères puisqu'il n'y a plus de note pour calculer et évaluer sa progression. En choisissant son propre niveau, on peut se retrouver dans un niveau trop élevé ou trop faible. De plus, la question des logiciels est importante car 70 % des étudiants disent qu'il y a eu notamment un problème avec les maths parce que les PC n'étaient pas compatibles avec Safari, ce qui a empêché pas mal d'étudiants d'y avoir accès. Il y a aussi la question des tutorats individualisés pour lesquels il y a une très mauvaise communication déjà d'une manière générale; beaucoup d'étudiants n'étaient par exemple pas au courant qu'ils ne pouvaient plus aller en cours, qu'il n'y avait plus de crédit ECTS, qu'il n'y avait plus de note ; beaucoup ne sont pas non plus au courant qu'il existe des tutorats individualisés.

Si la certification externe est neutre, faite par un organisme indépendant et reconnu du monde de l'entreprise, Charlotte Joubert pense qu'il y a maintenant le problème des 10 % d'étudiants qui ne l'ont pas obtenue. Vont-ils devoir redoubler ? Si oui, doivent-ils repayer une année de scolarité ou sont-ils lâchés sans diplôme ? Il a été question de tolérance à la dernière Commission paritaire, cette tolérance va-t-elle se renouveler tous les ans et la gratuité de l'IELTS sera-t-elle poursuivie dans les années à venir ?

Patrice Léger, d'accord sur pas mal de ces points, insiste aussi sur les supports pédagogiques et la réduction du temps de présence qui ne lui paraissent pas représenter un bon choix stratégique. Certains étudiants ont 4 heures par semaine d'anglais, espagnol et portugais ; quand on leur a annoncé la suppression de ce temps de présence et l'utilisation de moyens numériques, cela les a effrayés parce qu'ils ont pensé que ce n'était pas la meilleure manière d'apprendre les langues, surtout que sur les campus ils ont la chance de parler au quotidien les langues étrangères que l'on ne maîtrise pas parfaitement. Ils se rendent compte que c'est vraiment par la pratique, par l'oral et par les points vus en présentiel qu'ils peuvent s'améliorer. Stratégiquement, quand on rentre en première année, le master et l'obtention de l'IELTS semblent très loin ; à court terme, s'il n'y a pas de notation et pas de crédits délivrés, ce n'est pas une incitation à aller au cours d'anglais. C'est pourquoi beaucoup moins d'étudiants prennent des conférences au second semestre. Des échos de Nancy montrent qu'il y a eu aussi un exode des cours d'anglais. La non-créditation n'était donc pas forcément un bon choix stratégique. Au niveau de la communication, il y a eu, sur les campus délocalisés, beaucoup de problèmes d'application de la réforme et du coup, elle n'a pas été vraiment appliquée. Il y a donc là aussi un travail à faire.

Hervé Crès répond aux questions soulevées. Il est vrai que, quand on imagine des mécanismes, la première question que l'on se pose en économie est de savoir s'ils sont *strategy proof*. Est-ce que le but recherché ne va pas être démolé par des stratégies de déviation des étudiants ? Il se trouve que les étudiants veulent tous se diriger vers les universités anglo-saxonnes dans le cadre de leur troisième année à l'étranger parce qu'ils ont en perspective de passer l'IELTS. Il faut attendre de voir si cela s'avèrera effectivement un mouvement significatif. Cela n'a pas été observé cette année en tout cas. Beaucoup de programmes d'enseignement, notamment en Asie vers où s'étaient dirigés les étudiants, sont des programmes en anglais. Il faut donc être vigilant et il serait désespérant de voir qu'à cause de cela tous les étudiants se précipitent dans les universités anglo-saxonnes (et non anglophones).

À la question sur l'anglais en deux ans, il y a effectivement des étudiants qui entrent en master en prenant l'espagnol comme langue. On pourrait très bien imaginer qu'un étudiant entre à Sciences Po en master avec un niveau 0 en anglais ; l'obligation imposée de devoir atteindre le niveau C1 en deux ans serait alors une vraie gageure. Il y a donc là effectivement un problème. Cela dit, au XXI^e siècle, il est presque impensable d'imaginer une trajectoire professionnelle sans savoir fonctionner en anglais, quelles que soient les organisations dans lesquelles on travaille. La maîtrise de l'anglais n'est pas ce qui va distinguer un étudiant des autres. En revanche, la maîtrise des autres langues que l'anglais sera probablement une caractéristique distinctive. Lorsque l'on prête une attention scrupuleuse et presque statistique à cette question, on s'aperçoit – et les écoles de commerce mesurent ce niveau à la sortie – que la variable explicative la plus massive du niveau à la sortie est la maîtrise de trois langues, et non pas le fait d'entrer dans la finance, en tout cas plus que le fait d'entrer dans la finance. Pour l'insertion professionnelle, la maîtrise de plus de langues que l'anglais et le français est un atout considérable, d'où cet effort colossal que fait Sciences Po pour l'enseignement des langues.

Quant à pousser cette logique jusqu'à faire que partout à Sciences Po l'enseignement des langues s'aligne sur celui des campus, c'est-à-dire que 50 % des enseignements soient en langue, même à l'Inalco ce n'est pas le cas ! Douze heures hebdomadaires de langue sont une expérience extrêmement enrichissante que nous menons à Poitiers, Dijon, Le Havre, Nancy et Menton, mais on ne peut pas faire ça à l'échelle de l'institution. Ces campus sont un peu à part. On arrive à déployer cette pédagogie parce que ce sont des petits centres urbains et que les étudiants ne vivent pas aussi loin que ceux de Paris, ce qui permet d'ajouter quelques heures d'enseignement au cursus.

Hervé Crès demande ensuite à Robert Skippon combien de conférences de méthode il avait par semaine lorsqu'il était étudiant à Sciences Po ?

Robert Skippon précise qu'il en avait deux et que tout le reste était des cours magistraux soutenus par des polycopiés.

Hervé Crès remarque que, quelques années plus tard, lorsqu'il était lui-même étudiant, il y en avait quatre avec 8 heures obligatoires par semaine. Il y a cinq ans, on était arrivé à 22-24, parfois 32, c'est-à-dire plus qu'au lycée. Pour l'anecdote, l'American Bar Association ne certifie un programme que s'il contient moins de 700 minutes d'enseignement par semaine, soit 12 heures...

Hervé Crès préconise donc un retour à la bonne vieille pratique de Sciences Po où les étudiants, dans la plus grande mesure du possible, travaillent dur. Il essaie d'imposer une vraie maîtrise de la charge horaire, à l'exception des langues qu'il a laissées libres dans leur économie classique, sans réduire la charge horaire de la seconde langue : elle était de 12 heures sur les campus, elle est restée à 12 heures, elle est restée à 4 heures dans les masters. Mais les masters, parce qu'il y a les autres cours sont passés de 20 à 16 heures. La multiplication des créneaux horaires est néfaste, beaucoup plus à Paris qu'en province. À Paris, les étudiants vivent malheureusement souvent très loin du 7^e arrondissement ; chaque fois qu'ils doivent venir à Sciences Po pour un créneau horaire, c'est souvent une heure de transport à l'aller, une heure au retour. Avec 16 créneaux hebdomadaires, ils viendraient donc tous les jours au lieu de rester à la maison à travailler leurs exposés et travaux, éventuellement en utilisant les outils numériques, qui sont un peu les manuels du XXI^e siècle. En outre, comme on n'a pas les moyens de rationaliser absolument tous les emplois du temps – il y a souvent un cours le matin et un cours le soir – les étudiants perdent leur temps dans la journée. La multiplication des créneaux horaires est donc nuisible à la qualité des études. Il ne faut pas jeter le vieux modèle qui a fait le succès de Sciences Po dans les années 1970-1980. Il y a d'autres moyens d'étudier que d'être face à un professeur – ceci est absolument indispensable et nous le gardons – à preuve les anciens Sciences Po ne sont pas moins bien formés que les nouveaux.

Effectivement, dans la limite du possible, la LV2 accessible à tous serait souhaitable, voire 3, 4 ou 5 langues, mais il y a d'autres investissements intellectuels que celui des langues. Nous sommes souvent assez d'accord sur les grands objectifs mais moins sur la question des contraintes pour dire qui paye quoi et qui prend quel temps.

Le *Road to IELTS* est visiblement un logiciel correct pour faire travailler la maîtrise des compétences de base. Il y avait effectivement des étudiants arrivant en master à un niveau difficile pouvant avoir vraiment besoin d'interactions avec un professeur et une salle de classe pour progresser, à condition que ce ne soit pas des classes de 18 mais plutôt des classes de 14. Il faut savoir aussi que beaucoup d'entre eux sont très inhibés et ne veulent pas prendre la parole devant leur professeur ou les autres étudiants, surtout s'ils ont un niveau médiocre. Or, ces logiciels, qui sont à reconnaissance vocale, sont bien plus performants que ceux que nous avions dans les laboratoires de langues autrefois. Le *Cambridge Reflex Business English* est

semble-t-il médiocre, mais il est offert gratuitement. On peut supprimer son accès, mais cela ne coûte rien.

L'IELTS a été offert à tous les étudiants de master cette année. Il a vocation à rester dans le cadre de l'offre pédagogique à laquelle les étudiants ont accès gratuitement dans les années qui viennent. Pour ceux qui ont un niveau B2, Hervé Crès rappelle qu'il ne fait pas partie du jury de Diplôme de Sciences Po. Il s'est engagé à plaider pour que le jury, en particulier en 2010, prenne en considération le fait que cette réforme n'avait qu'un an et que les étudiants avec deux ans de master n'avaient pas été avertis. Le jury a fait preuve de mansuétude et tous les étudiants qui sont arrivés avec un niveau B2 ont été diplômés cette année. Il n'y en avait que 13 lors du jury de février, dont la progression entre le niveau d'entrée et le niveau de sortie avait montré qu'ils avaient vraiment mobilisé tous les outils et qu'ils avaient fait tous les efforts possibles pour atteindre ce niveau. Dans le cadre de cette application intelligente et progressive de la réforme, ils ont été diplômés. Il en sera sans doute de même pour les suivants pour autant qu'ils fassent montre des mêmes efforts et de la même motivation.

À propos des problématiques de l'autoévaluation et d'absence de note, Hervé Crès rappelle la situation antérieure : les notes en conférence s'évaluaient de 18 à 20 ou de 17 à 20, soit parce que les professeurs voulaient se faire bien voir des étudiants, soit parce que les étudiants préféraient rester blottis à un niveau inférieur parce qu'à une bonne note était attribué un bon grade ECTS et donc la possibilité d'avoir un bon dossier, notamment en vue de la mobilité dans les universités partenaires. Les étudiants, on l'a observé, auraient été réticents à changer de niveau parce qu'ils avaient peur de passer d'un 19 à un 16 ou à un 15. Mais beaucoup de ces notes de conférence de méthodes se voyaient finalement attribuer un grade E ou D et les étudiants ne comprenaient pas comment, avec un 16, ils pouvaient avoir un D. On a donc décidé d'étudier une autre façon, plus qualitative, de les faire passer au niveau supérieur.

Hervé Crès reconnaît des problèmes de communication, mais cette réforme était compliquée. Il est faux de dire qu'il n'y a plus de crédits, car il y a des crédits de langue. C'est une chose de dire qu'il n'y a plus de crédits de langue, c'en est une autre de dire que les crédits sont rétroactifs, et il faut être précis. Les crédits sont donc conservés, ils sont attribués en fin de parcours de master aux étudiants qui obtiennent ce niveau C1 à l'IELTS.

Louisa Acciari propose de passer rapidement au point suivant et laisse la parole à Hervé Crès pour présenter le master in *Development Practice*.

Création d'un master in Development Practice (MDP)

Hervé Crès rappelle que le Conseil de Sciences Po se prononce sur nombre de sujets, et en particulier la carte pédagogique, l'offre de formations de niveau avancé, de formations professionnalisantes de niveau master pour répondre à des besoins sans cesse mouvants, notamment ceux des grandes organisations, qu'elles soient publiques ou privées, qui recrutent ses étudiants. Le Conseil est donc appelé à innover en créant des masters pour que l'offre pédagogique de Sciences Po reste vivante et réponde au besoin, ancien et nouveau, de formation transdisciplinaire, aussi bien en sciences sociales (économie, sociologie, histoire, droit, etc.) qu'en s'ouvrant aux disciplines appliquées des sciences du management ou même éventuellement à quelques compétences techniques liées à la discipline d'ingénieur, dans une vraie logique transversale de former des praticiens du développement qui soient compétents sur tout ce que les Anglo-Saxons appellent des *hands on practices*. Le Conseil a donc décidé, en s'appuyant sur les programmes phares, en particulier sur le programme du master Environnement, développement durable et risques, de créer un programme destiné à des jeunes professionnels, étudiants ayant déjà quelques années d'expérience professionnelle,

offrant une formation théorique alliée à une formation pratique, dans un équilibre qui serait d'un niveau savant, et tous les outils les plus innovants d'un point de vue professionnel, pour l'acquisition d'un ensemble de compétences pratiques, développées à travers des cours plutôt théoriques, extrêmement précis, rigoureux et au fait des meilleures pratiques managériales, en particulier pour ce qui est des compétences, aptitudes professionnelles. C'est le programme typiquement déployé dans les écoles de business et les écoles d'affaires publiques sous l'appellation MBA ; chez l'ensemble des grands partenaires internationaux de Sciences Po, il y a très souvent des formations de type *Public Affairs*, *Master of Public Affairs*, avec une concentration sur tout ce qui est développement international et développement de pratiques. L'originalité de ce nouveau programme est qu'il répond à une logique à l'œuvre à Sciences Po : essayer d'hybrider en quelque sorte des compétences de conception et d'évaluation de politiques publiques et des compétences liées à des techniques d'ingénieur. C'est ce que Sciences Po tente de faire dans le cadre des doubles diplômes au sein du collège universitaire, sciences de la vie et sciences sociales, sciences de la terre et sciences sociales, mathématiques et sciences sociales, et également au niveau des masters avec le master de sciences et politiques de l'environnement qui comprend des enseignements sur nombre de questions épineuses pour le devenir de notre société, les questions de climatologie, de santé, de pollution, ainsi que toutes les approches liées aux pratiques, à la conception et à l'évaluation des politiques publiques. Cette hybridation des sciences de l'ingénieur et des sciences du management public est donc présente dans le programme, de même, bien entendu, que tout ce qui est prévu pour la gestion et le fait d'être immédiatement opérationnel dans le management de projet, le pilotage d'une petite unité pour laquelle on a vraiment besoin de savoir ce que sont les outils de gestion essentiels, de comptabilité, de finances, de gestion de ressources humaines. Donc un programme avec un petit effectif, une grande présence des ateliers, ateliers de pratique professionnelle qui se concentrent sur des grandes thématiques de société (santé, agriculture, gestion des eaux et forêts, pêche, énergie...), une approche vraiment transdisciplinaire des sciences sociales, des concepts fondamentaux en anthropologie, dans les sciences de l'éducation, en économie, et les aspects « boîte à outils » qui sont donnés par la formation en management. L'idée est en quelque sorte d'essayer d'établir un pont entre les sciences de l'ingénieur, les sciences sociales et les sciences politiques pour les organisations privées et publiques dans un but de développement. Sciences Po s'inscrit ainsi dans un réseau de diversité qui propose des programmes de cette famille (la dernière page liste les universités adhérentes de ce réseau) et cherche plutôt à se concentrer sur le développement des pays d'Afrique, raison pour laquelle ce programme sera en français. On a vu très malheureusement à l'occasion de cet épisode dramatique d'Haïti à quel point la maîtrise du français était absolument essentielle et le premier critère de recrutement des Nations Unies pour l'emploi de compétences sur place, avant la maîtrise de la logistique et de compétences d'ingénierie ou autres. Sciences Po va donc se positionner clairement sur la formation de gens aptes au développement sur la zone Afrique, en particulier en partenariat avec les universités africaines.

Pour finir, Hervé Crès ajoute – en demandant l'embargo pendant quelque temps sur cette information – que Sciences Po a reçu d'une fondation un soutien financier important pour pouvoir lancer ce programme. Il compte proposer rapidement, dans le cadre de la formation de l'Ecole des Affaires Internationales, un point d'appui pour développer, cette fois en formation initiale, une formation au développement économique qui soit ouverte aux étudiants bachelor ou master du collège universitaire de Sciences Po ainsi qu'aux étudiants sortant de formations universitaires ailleurs dans le monde ou de licences.

Louisa Acciari demande s'il y a des questions.

Hadrien Clouet intervient pour poser quelques questions, au nom de l'Unef, à propos de ce master. Pourquoi le master d'Économie et développement international (EDI) disparaît-il ? Si, comme il est dit dans le texte, les candidats doivent avoir une expérience professionnelle dans le développement, qu'entend-on par expérience au niveau de la durée, du secteur et du domaine ? Si les promotions sont d'environ 25 personnes, quelle est la marge prévue ? En ce qui concerne le financement, la fondation MacArthur est évoquée à hauteur de 800 000 euros, est-elle exclusive et comment ce programme sera financé à plus long terme ? Pourquoi le titre *Development Practice* pour un master francophone ? L'Afrique francophone est-elle le début ou la fin du master ? En d'autres termes, ce master vise-t-il à aller plus loin dans le développement ou a-t-il vocation à rester cantonné à l'Afrique francophone ? Concernant les problématiques posées par le texte lui-même, l'expérience professionnelle dans le domaine du développement prend-elle en compte les étudiants qui ont fait une 3^e année dans le domaine du développement ?

Hadrien Clouet poursuit en précisant la position de l'Unef, notamment son hostilité farouche à une sélection dans les masters – l'autonomie étant le libre choix et le libre choix l'autonomie – et à une évaluation des candidats sur des choses qui ne les motivent pas. Par exemple évaluer ceux qui veulent faire du développement sur autre chose que le développement ne paraît pas juste ; en effet, plus on sélectionne, moins les filières comportent d'étudiants motivés et donc la qualité diminue. Empiriquement, on sait que les masters les plus réputés (Affaires publiques, Finances et stratégie) sont non sélectifs. La sélectivité dans le domaine des masters est toujours une solution de facilité ; il rappelle que 15 % des étudiants ont voté pour l'UNEF, qui n'est en aucun cas pour un master sélectif.

En ce qui concerne la maquette, l'Unef relève un problème de cohérence entre l'épidémiologie des maladies infectieuses, l'anthropologie, le management des ressources humaines, l'ingénierie, la politique de santé et l'éducation, même si elle demande la pluridisciplinarité. Plutôt qu'une boîte à outils, c'est le garage entier qui est proposé, tant ce programme est vaste et transdisciplinaire. Il y a aussi un problème de cohérence avec le master EDI qui est supprimé ; cette tendance à supprimer une filière n'offre plus aux étudiants de Sciences Po, à la sortie du bachelor, la possibilité de travailler dans ce domaine de développement.

Laurent Suster trouve très bien que Sciences Po crée de nouveaux masters ou en supprime si les possibilités d'insertion professionnelle changent ; ce master lui semble donc tout à fait intéressant et pertinent. Mais, si le parcours professionnel des candidats est pris en compte, quelle sera véritablement la sélection ? Se fera-t-elle sur un dossier puis un oral d'admission ? Quels seront alors les critères pour les épreuves ? Pour l'ensemble des étudiants de Sciences Po, les frais de scolarité sont fonctions des revenus des parents ; si ce nouveau master concerne des jeunes professionnels, qu'est-il envisagé pour eux ? Pour une fois qu'un master est entièrement français, pourquoi un tel titre ? Dans la maquette pédagogique, il est précisé qu'il y aura des cours de langue en première année mais pas en seconde, pourquoi ?

Daniel Mugerin est ravi d'apprendre la naissance de ce Master qu'il soutient à fond. Les négociations en cours au sujet de la reconstruction d'Haïti révèlent que notre savoir-faire dans le domaine de l'aide au développement n'est pas encore assez reconnu alors que les Américains prennent des initiatives de très grande ampleur pour la reconstruction et le développement de cette île. Cela est source d'une interrogation d'autant plus grande qu'Haïti est très proche des départements français d'Amérique, la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique, et ce que la situation haïtienne révèle est transposable à d'autres régions de la planète. Il souhaite néanmoins savoir si SciencesPo, pour ce master, va travailler uniquement avec des organismes francophones ou s'il est prévu d'y associer des partenaires anglophones.

En effet, il a observé que l'Université du Botswana est aussi associée à la *Mac Arthur Foundation* et il convient de s'inspirer de l'avance prise, dans les politiques de développement, par les Etats d'Afrique anglophone, au premier rang desquels le Botswana, l'Afrique du Sud et le Ghana, qui sont des succès qu'on ne retrouve nulle part, hélas, dans l'Afrique francophone pour l'instant. Il faudrait associer aussi les ONG, notamment britanniques, américaines et allemandes, qui sont extrêmement présentes en Asie, en Afrique et en Amérique latine. De plus, il souhaite savoir comment les étudiants seront sélectionnés et quelles seront les qualités recherchées par SciencesPo. chez les futurs impétrants ? Dans la présentation du Master qui a été soumise à la Commission paritaire, il est écrit que « *les étudiants seront des candidats internationaux d'un excellent niveau académique* ». Cela signifie-t-il que la formation sera réservée aux étudiants internationaux ? Les étudiants français ont-ils aussi vocation à intégrer ce Master ? Il est prévu 15 jours de stage dans le programme : de quoi s'agit-il exactement ? Le stage aura-t-il lieu en début de Master, en phase intermédiaire ou à la fin ? Si, comme il est écrit dans la maquette de présentation, le Master va s'appuyer « *sur des partenaires français engagés dans le développement et le développement durable (AFD, IDDRI)* », ces organismes seront-ils les seuls associés à la formation ou y en aura-t-il d'autres, non exclusivement français, dans la mesure où l'AFD n'est pas un organisme extrêmement *successful* ?

Hervé Crès intervient ensuite pour répondre à certaines des questions posées. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un programme qui aboutit à l'obtention d'un diplôme de Sciences Po classique. S'il a un cousin à Sciences Po, c'est le MPA, master of Public affairs, qui se place dans un standard international, délivré par beaucoup d'institutions internationales partenaires, et qui obéit à une certaine logique de formation assez partagée par l'ensemble de ces programmes. C'est la raison pour laquelle Sciences Po propose des séries de doubles diplômes, notamment dans le cadre du Global Public Policy Network avec double diplôme avec Columbia, double diplôme avec Hertie à Berlin, double diplôme avec LSE à Londres, double diplôme avec Lee Kuan Yew à Singapour. C'est un autre standard, récent, pas aussi répandu que le standard MBA et qui s'appelle MDP, d'où le nom en anglais. Le master Affaires publiques est la déclinaison française de ce standard. C'est un master sur les enseignements de la pratique du développement, sur un standard qui doit répondre à certaines demandes en termes de positionnement de cette offre.

Hervé Crès insiste beaucoup sur ces points. Il ne demande pas à la Commission paritaire d'approuver ou non la création d'un nouveau master dans le cadre qui est l'offre classique de Sciences Po. Cette Commission doit statuer sur l'ensemble de la formation de Sciences Po, en Conseil de direction, tous les programmes de formation continue sont regardés de près. Le centre de formation continue est assez dynamique, la carte pédagogique est très riche pour ce qui est de la formation initiale mais Sciences Po est assez démunie en termes de formation intermédiaire, pas tout à fait la formation initiale, qui vise les jeunes professionnels qui ont 2, 3 ou 4 ans d'expérience professionnelle et pas tout à fait les gens qui sont dans le cadre d'une formation continue, et il n'y a que le MPA, soit une cinquantaine d'étudiants par an. Sciences Po souhaite donc enrichir cette carte pédagogique. A priori, ce programme n'est pas ouvert aux étudiants du collège universitaire de Sciences Po, il ne s'insérerait pas dans le cadre des droits de scolarité classiques du programme universitaire, il aura son propre régime de droits de scolarité. Il faudra donc faire un *benchmark* pour savoir à quel niveau il sera positionné, et ce sera l'objet du vote classique du budget en décembre par le CA de la FNSP – c'est une décision qui sera votée par le Conseil de direction, même si la Commission paritaire peut faire des propositions – en se plaçant sur un type de formation, un positionnement un peu différent de celui sur lequel la Commission a l'habitude de plancher.

Bien entendu, qui dit sélection dit sélection *ad hoc* par programme *ad hoc*. Pour le MPA, on sélectionne une cinquantaine de personnes qui sont des candidats internationaux – 87 % des participants ne sont pas français – pour le MDP, on verra bien combien il y aura de Français en fonction des candidats. On parle de candidats internationaux, il n'est donc pas fermé aux Français mais les candidatures sont mobilisées *urbi et orbi*, partout dans le monde. On verra ensuite quelle proportion de Français on obtient, il n'y aura pas de discrimination positive ou négative à l'encontre des Français. Les candidats devront avoir un excellent niveau académique, cela va sans dire, et avoir une expérience dans le développement. La sélection ne sera pas à ce point de vue extrêmement rigoureuse ; il ne s'agira pas d'avoir travaillé trois ans dans une ONG en Afrique pour être recruté dans ce master mais d'avoir une expérience professionnelle intéressante corrélée à des problématiques de développement, par exemple du risque pays en union bancaire. Le jury sera aussi amené à choisir en fonction des candidatures qui viendront. Pour l'instant, Sciences Po ne préfère pas s'enfermer dans un descriptif trop précis des profils souhaités : des profils de jeunes professionnels qui donnent toutes les garanties de succès et de motivation pour réorienter leur carrière vers une maîtrise professionnelle et large de toutes les compétences intellectuelles, pratiques, empiriques, théoriques, qu'il est nécessaire d'avoir et de maîtriser, dans une vision un peu systémique, pour pouvoir faire intelligemment leur métier dans le cadre de besoins qui sont souvent criants et urgents.

Sciences Po souhaite faire en sorte que les étudiants puissent avoir une très forte maîtrise du français, comme pour tous les autres programmes, et demander que n'arrivent dans ce programme que ceux qui maîtrisent déjà la langue à un certain niveau. Sciences Po va clairement se positionner pour que ses diplômés soient distingués également dans la maîtrise de la langue française pour qu'ils puissent travailler de façon plus efficace avec les pays du monde francophone qui en ont besoin.

Il n'y a pas d'exclusivité dans les partenariats, ni en termes de partenariats français liés au développement, ni en termes de pays avec lesquels Sciences Po va coopérer.

Concernant l'incohérence de la maquette pédagogique, c'est un jugement un peu sévère. Il ne faut pas oublier que ces formations interviennent après une formation initiale de niveau bachelor et une pratique professionnelle qui en général a été agrémentée de lectures. D'autre part, les gens qui se réorientent à l'âge de 27-30 ans vers ce genre de parcours ont un certain appétit intellectuel. L'idée est plutôt de leur donner des clés d'entrée assez diverses dans beaucoup de disciplines, charge à eux de pouvoir, lorsqu'ils veulent véritablement avoir une vraie logique, une vraie cohérence, de tirer les fils qui leur auront été donnés.

Concernant le master EDI, Hervé Crès rappelle qu'il n'a pas recruté en 2009. En septembre 2009, lorsqu'il est arrivé, l'équipe pédagogique avait été littéralement décapitée ; ce master était porté par un professeur qui a quitté Sciences Po en emportant avec lui une grande partie des cas pédagogiques. Sciences Po n'avait donc plus les moyens de faire vivre ce programme dans sa version initiale compte tenu des ressources pédagogiques de Sciences Po. À travers le partenariat avec la LSE, les investissements du département Économie ont permis de recruter deux professeurs pour le développement à qui Hervé Crès a demandé de se réinvestir dans l'accompagnement de cette promotion entrée en 2008, ce qu'ils ont fait. Mais le projet de développement, en particulier dans sa version économique, doit être construit, fondé sur les nouvelles ressources pédagogiques et intellectuelles. Les deux professeurs ont donc commencé en 2009 et Sciences Po s'équipe pour développer ce master pour une rentrée en 2011. Sciences Po disposera de deux nouveaux points d'appui pour faire revivre une filière de développement avec un très puissant volet développement économique ; à court terme, il espère aussi, pour 2011, dans le cadre régi par les actes de cette Commission, l'ouvrir aux étudiants qui sortent de la formation initiale, en particulier à ceux qui sortent du collège international de Sciences Po. Il s'agit donc d'une nouvelle filière diplômante, à

partir des points d'appui reconstruits, ce nouvel équipement intellectuel, les professeurs recrutés, notamment au sein du département Économie ; et ce département qui va se construire naturellement, et avec le soutien non exclusif de la fondation McArthur, pourra alimenter ce programme.

Ce programme sera sélectif pour que ses étudiants aient des profils un peu spéciaux. L'un de ses problèmes est son coût : à mesure que l'on multiplie les ateliers, qui ont un encadrement quasi personnalisé, donc extrêmement coûteux, même en s'appuyant sur la générosité des maîtres de conférences à Sciences Po qui viennent encadrer malgré des compensations relativement modiques. Mais ce genre de projet nécessiterait une étude économique approfondie pour être déployé de façon massive à un très grand nombre d'étudiants sortant de formations initiales. Ce sont ces considérations qui ont fait que ce master d'économie du développement international était un master avec un *numerus clausus*, sélectif, ne sélectionnant qu'une vingtaine d'étudiants à l'instar d'autres, l'école de journalisme, le master Economics and Public Policy parce qu'il y a une très lourde composante d'ateliers et, comme il y a énormément de jobs, il serait effectivement souhaitable que le recrutement soit beaucoup plus volumineux sur le master de formation initiale qui viendra. Hervé Crès précise qu'il proposera le programme de formation initiale dans le cadre de l'école d'affaires internationales à l'automne 2010 et que peut-être le professeur Salamé, qui viendra devant cette instance en mai ou juin pour proposer le projet d'École des affaires internationales, en dira un peu plus. Il demande aujourd'hui l'avis de la Commission paritaire sur ce projet lié à la formation professionnelle, pratiquement à la formation continue.

Thomas Boulogne n'a pas grand chose à ajouter après une présentation aussi complète, juste un détail concernant les pays d'Afrique francophone. Le MDP s'inscrivant dans un réseau, le but de Sciences Po est d'apporter sa spécificité et sa complémentarité. Il s'agit par exemple de ne pas se positionner sur le Rwanda alors que Dublin le fait déjà. En revanche, dans le cadre de ce réseau, Sciences Po sera amené à partager des ressources et des partenaires, partenaires institutionnels mais aussi universitaires ou de terrain. Il aura donc à moyen terme des échanges.

Louisa Acciari demande aux participants s'ils ont d'autres questions sur ce master, sachant que les frais d'inscription restent en suspens jusqu'au prochain Conseil de direction de décembre.

Hervé Crès précise que ce programme sera proposé au Conseil de direction du 12 avril. La Commission paritaire étant une instance extrêmement importante, il a l'habitude de solliciter son avis avant de présenter un projet au Conseil de direction.

Louisa Acciari met ensuite au vote l'approbation de ce nouveau programme. Il y a 7 pour, 5 contre et 1 abstention.

Elle propose ensuite de passer à la lecture du procès-verbal de la séance du 8 mars.

Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 8 mars 2010

Louisa Acciari fait remarquer qu'il reste aussi en suspens l'adoption des procès-verbaux depuis la séance du 23 novembre. Ceux-ci ont été revus et corrigés mais n'ont pas été adoptés de manière formelle.

La Commission paritaire prend acte que la Direction des études et de la scolarité a enregistré les demandes de modifications et adopte tous les procès-verbaux restés en suspens, à savoir ceux des 23 novembre 2009, 7 décembre 2009, et 8 février 2010.

Aucune remarque n'est faite sur le procès-verbal de la séance du 8 mars 2010 qui est donc adopté.

Questions diverses

Charlotte Joubert repose les trois questions qu'elle a déjà posées lors de la dernière Commission paritaire et pour lesquelles elle n'a toujours pas de réponse. Le doublement des amphis des étudiants de 1^{re} année en économie était une expérience concluante, pourquoi n'était-elle pas reconduite au second semestre ? Pourquoi les étudiants étrangers inscrits à Sciences Po ne peuvent-ils pas passer de rattrapage alors que les étudiants français, lorsqu'ils sont en échange, peuvent les passer dans les universités partenaires ? Plusieurs étudiants ont apprécié l'initiative des professeurs qui se sont déplacés sur les campus délocalisés, notamment pour les 2^e année M. Gentil : cette initiative peut-elle être poursuivie et étendue à l'ensemble des professeurs de cours magistraux ?

Raphaëlle Rémy fait remarquer que la demande de bourses est à faire avant le 15 avril alors qu'il y a un groupe de travail le 8 juin 2010. Au cours de l'année scolaire 2008-09, la bourse Emile Boutmy était composée de deux catégories : la première qui exonérait de tous les droits de scolarité et offrait une bourse de vie équivalente à 5 000 euros, la deuxième qui n'offrait pas de bourse de vie mais exonérait des droits de scolarité. En 2009-10, après d'importantes modifications parallèlement à la hausse des frais de scolarité, la première catégorie exonérait 68 % des droits de scolarité, soit 6 000 € sur 8 500 par an, et la deuxième catégorie exemptait environ 35 % des droits, soit 3 000 € sur 8 500 par an. En même temps, deux nouveaux critères ont été introduits : 1) les résultats académiques du boursier ; 2) pour demander une bourse de vie pour la 2^e année du collège universitaire, il faut se situer dans les 10 % meilleurs étudiants de sa promotion à la fin de la 1^{re} année d'étude. Finalement, pour l'année scolaire 2010-11, la bourse a encore connu des évolutions et les nouvelles formes sont les suivantes : la première consiste en une exonération totale des frais de scolarité + une bourse de vie de 5 000 € par an, la deuxième octroie une exonération totale des frais de scolarité de 8 900 € par an et la troisième une bourse de 8 000 € par an en droits de scolarité, et un dernier type de bourse : 4 000 € par an en droits de scolarité correspondant à une exonération de 45 %. Finalement, pour l'année 2008-09 et pour 2010-11, des étudiants sont avantagés contrairement à ceux de l'année 2009-10, fortement désavantagés par rapport aux années précédentes et suivantes. Qu'est-il possible de faire pour ces étudiants ? On a le cas de deux étudiants à Poitiers qui se trouvent fortement désavantagés. Le problème est aussi que les bourses doivent être demandées avant le 15 avril alors que le groupe de travail a lieu le 15 juin.

Pour revenir sur les propos de Charlotte Joubert, Pierre Léger rappelle qu'il avait déjà fait la proposition dans les questions diverses avec l'idée d'institutionnaliser la responsabilité des professeurs qui font un cours magistral à Paris de se déplacer une fois sur chaque campus délocalisé, ce qui préviendrait les problèmes majeurs ; par exemple au 1^{er} semestre, en grandes questions de droit, M. Cohen a remplacé Mme Frison-Roche et il n'a eu aucun contact avec les campus délocalisés et n'était pas convié aux réunions pédagogiques pour parler des changements par rapport au programme initial de Mme Frison-Roche. Il serait donc nécessaire d'institutionnaliser ça et ne pas juste compter sur le bon vouloir des professeurs, même si certains, notamment les professeurs d'économie, font vraiment des efforts et les résultats sont probants.

La Commission paritaire est concentrée à Paris ; elle règle les questions d'associations, de vie étudiante, de toute la scolarité mais il y a aussi des vies étudiantes bien spécifiques sur chaque campus. Pierre Léger propose donc de créer des conseils de vie étudiante autonomes avec des prérogatives bien précises sur les campus délocalisés et qui ont un fonctionnement propre. Il

n'y a pas de groupe de travail là-dessus et il serait intéressant d'en créer un à plus long terme ce sera un problème institutionnel assez important.

Louisa Acciari rappelle que ce point a déjà été débattu plusieurs fois au cours de Commissions paritaires

Pour Hervé Crès, la question est là très importante. Sciences Po est en train de construire pour septembre un collège universitaire avec une particularité rare et extrêmement appréciée de l'ensemble de ses partenaires et de ses étudiants : il se déploie sur 7 campus différents. Tout en partageant le même cœur de curriculum, ces campus peuvent déployer des spécificités, faire de l'évaluation pédagogique et proposer aux étudiants des mécanismes d'encadrement pédagogique et administratif privilégiés. Mais il y aura toujours le campus très important de Paris et des plus petits de manière délocalisée, avec donc un déséquilibre de la vie étudiante. Il est clair aux yeux de tout le monde que la vie étudiante très riche qui est donnée sur les campus de province n'a pas assez d'échos à Paris. Il faut donc trouver une façon efficace de retourner cette situation. Les solutions vont de fermer le campus de Paris – et pourquoi pas ? – jusqu'à ne rien faire en passant par une réponse classique : la séance dite « programme de travail » commun CP/CD. Pour cette question extrêmement importante, pas forcément moins importante que la question des langues, il serait donc bien que le groupe de travail Vie étudiante s'empare de façon systématique sur 4 ou 5 séances programmées qui se suivraient, par exemple à l'automne, pour essayer de trouver des solutions percutantes et innovantes.

Hervé Crès explique qu'il travaille au dédoublement des amphis d'économie mais précise que c'est parfois compliqué : les professeurs ont du mal à accepter l'idée, alors qu'on les a recrutés il y a trois ans en leur disant les 1 300 sont pour toi et qu'ils ont investi ainsi 3 ans de leur personne, que finalement ils auront un concurrent.

Charlotte Joubert fait remarquer que, quand elle était en première année, M. Wasmer a proposé de faire une fois son cours en français, l'autre en anglais.

Hervé Crès approuve cette solution qui aurait sa préférence. Il essaie de la mettre en place mais il faut un peu de temps. Cela pourrait commencer par des cours donnés en anglais sur un campus en région, à la rentrée, cours de base par un professeur du département d'économie de Sciences Po, en l'occurrence lui-même. Ce pourrait être un début. Dans quelle mesure il y a dédoublement, il ne sait pas, mais ce pourrait être le début d'un minimum.

Charlotte Joubert insiste sur la question des rattrapages impossible pour certains étudiants dans des universités partenaires.

Hervé Crès répond qu'en effet il n'y a pas d'examen de rattrapage possible pour eux pour les étudiants internationaux. Il y a bien égalité entre les étudiants qui sont à Sciences Po qui sont tous traités de façon similaire. De même qu'il n'y a pas forcément symétrie entre les programmes dans les universités, de même les pratiques pédagogiques là-bas et celles d'ici ne sont pas similaires. La dissymétrie, à part sur les flux, est la richesse.

Charlotte Joubert fait remarquer qu'il ne s'agit pas de dissymétrie mais d'une inégalité de droits entre les étudiants à l'étranger.

Charles-Henri Larreur n'est pas convaincu et rappelle que les étudiants qui s'inscrivent à Sciences Po connaissent le fonctionnement de l'école et ses règles du jeu. Tout ce qui fait la

richesse de l'échange est d'avoir les critères d'évaluation de l'université où ils postulent. S'ils vont par exemple à Harvard et qu'ils ont un programme spécial, ce serait vider le diplôme de Harvard de la quintessence de sa marque. Personne n'a envie d'avoir un diplôme dévalorisé. C'est la même chose pour Sciences Po qui ne peut donner un diplôme ou une certification au rabais aux étudiants étrangers. S'il y a des rattrapages à Sciences Po, on discute d'un autre débat, mais pas d'une loi spéciale pour les étudiants étrangers.

Louisa Acciari précise qu'il y a possibilité de rattrapage à Sciences Po pour les étudiants : s'ils ratent une matière au premier semestre, ils peuvent la rattraper au second et s'ils la ratent au deuxième semestre, ils peuvent la rattraper l'année suivante. La question est que, pour les étudiants en échange, s'ils ratent un examen, ils ne peuvent pas rattraper la matière.

Pour Hervé Crès, ce mécanisme pourrait être mis en place avec les universités partenaires. Un étudiant qui échoue au premier semestre peut se rattraper au second. Mais rien n'empêche un étudiant en échange qui rate un crédit de le rattraper dans son université d'origine au second semestre. Par exemple, s'il a validé 27 crédits, il rentre chez lui avec ces 27 crédits et son université peut très bien lui permettre de rattraper son retard de crédit, plutôt que de lui imposer une pratique qui n'a jamais été celle de Sciences Po pour aucun étudiant.

Louisa Acciari fait remarquer qu'il y a tout de même des examens de rattrapage pour les étudiants de première année : s'ils ne valident pas leurs crédits du premier semestre, ils peuvent les rattraper au second semestre. Elle demande pourquoi ce choix a été fait et s'il n'y aurait pas possibilité de donner aux étudiants étrangers une possibilité de rattraper une matière le semestre suivant, chose qui est possible pour les étudiants français avec un décalage.

Pour Charles-Henri Larreur ce décalage est exactement ce qu'Hervé Crès propose. Il consiste à les rattraper quand ils sont rentrés chez eux. Il fait remarquer que cette possibilité existe avec un semestre plus tard. Quand on est étudiant à l'étranger, et c'est une des contraintes, il faut se débrouiller pour ne pas avoir à rattraper.

Pour Hervé Crès, ce sujet concerne la DAIE et doit être vu avec chacun des partenaires de Sciences Po. Il serait sans doute illusoire d'espérer pouvoir les convaincre mais il propose néanmoins de faire remonter l'idée. Il proposera des solutions.

On s'est aperçu que les étudiants à qui on donnait des bourses soi-disant des bourses de mérite, des bourses d'excellence, étaient aussi souvent en queue de classe qu'en tête. Les bourses étaient données sans beaucoup de garanties que les étudiants en question étaient de bons étudiants. L'idée a donc germé dans l'esprit de certains d'attribuer des bourses attribuées à la condition d'être maintenu dans les 50 % meilleurs de sa classe. Les décisions seront prises au cas par cas. L'idée est de prendre l'argent à ceux qui n'ont pas donné les garanties attendues et le distribuer à ceux qui les ont données.

Sciences Po espère continger le maintien de la bourse à la réussite scolaire pour inciter les étudiants à faire ses études à Sciences Po.

Quinze mille euros représente un investissement considérable sur un étudiant, c'est un demi-poste d'encadrement pédagogique ; avant de déboursé deux bourses, on se demande si on ne pourrait pas avoir plutôt un chargé de mission ou un assistant de gestion pour améliorer la qualité de l'encadrement. On est quand même sur des sommes importantes.

Parfois, comme vous le voyez, on s'aperçoit que l'on n'a pas tous les éléments pour prendre une décision. Quand nous n'étions pas vraiment sûrs mais que nous ressentions que c'était possible, nous avons décidé alors de faire des seuils intermédiaires. La logique étant de plutôt avoir des seuils intermédiaires au niveau master pour pouvoir plutôt donner une bourse

académique à 4000, une à 9 000 et une à 12 000, donc trois niveaux plutôt qu'un seul. Au niveau bachelor, une à 3000, une à 6000, plutôt qu'une à 2 500, pour pouvoir avoir plus d'outils et un critère un plus fin de la politique d'aide au mérite. Enrichir et multiplier ces outils ne peut que permettre de faire mieux dans l'exploitation de ces attributions.

Louisa Acciari fait remarquer qu'une promotion d'étudiants étrangers est coincée entre deux montants plus ou moins favorables d'une année à l'autre.

Hervé Crès explique qu'au niveau du bachelor, en première année, avait été exclue la possibilité de l'exemption totale de droits de scolarité. Toutes les décisions prises ne sont pas des brimades, on a malheureusement observé que certains étudiants n'avaient pas la possibilité du tout de financer leurs études à Sciences Po. Sciences Po a les moyens de les financer de façon totale sur 5 ans et les étudiants avaient déjà mobilisé suffisamment de fonds pour prendre un billet d'avion jusqu'à Paris et vivre ensuite d'expédients. Ils étaient dans une situation d'échec scolaire total. Au départ des étudiants sur lesquels nous aurions voulu investir en leur donnant des bourses car ils avaient un profil, certes, bon mais pas excellent, et des petits jobs, (échec scolaire, cette dynamique, ce cercle vicieux dans lequel ils étaient engagés, pour des drames personnels), l'idée était donc de dire que, en particulier pour les étudiants qui entrent dans la formation au niveau bachelor et qui s'engagent pour 5 ans, essayer de tester leur aptitude à mobiliser, par emprunt ou avec l'aide de leur famille, un montant minimal pour qu'ils ne tombent pas dans cette spirale. Sciences Po ne peut pas faire face à cette spirale. On a essayé pendant dix ans, on n'y est jamais arrivé. En fait, nous revenons sur cette réflexion et c'est dommage que l'on ne puisse plus recouvrir l'intégralité des droits de scolarité. Nous sommes revenus à la possibilité d'avoir des bourses qui couvrent l'intégralité des droits de scolarité au niveau bachelor. Maintenant au cas par cas, il faut que les élus fassent remonter les dossiers de ces étudiants et la Direction veillera à les réexaminer. On peut toujours se plaindre que les gens qui nous suivront auront accès à des médicaments auxquels nous n'avons pas accès. C'est le jeu de l'organisation..

En l'absence de questions, la séance est levée.

La réunion est close à 20 h 45.